



Attestation d'aisance aquatique

Cette attestation de réussite* est obligatoire pour la pratique des activités suivantes : voile, windsurf, catamaran, trimaran, croisière, optimist, wakeboard, ski nautique, kitesurf, raft, canoë kayak, beach kayak, eaux vives, surf des vagues, canyoning.

Si l'enfant possède une **attestation d'aisance aquatique identique** ou le **test de sauve nage**, vous pouvez produire une copie de ce document en lieu et place de la présente attestation.

Je soussigné(e)titulaire d'une qualification permettant, conformément aux dispositions du code du sport en vigueur, l'encadrement contre rémunération d'une des activités suivantes : la natation, le canoë kayak, la voile, le canyoning, le surf de vagues.

Titulaire du (*cocher la case*) :

- | | | | | | |
|---------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|--------------------|
| <input type="checkbox"/> BNSSA | | n° carte pro | | | |
| <input type="checkbox"/> BEESAN | | n° carte pro | | | |
| <input type="checkbox"/> MNS | | n° carte pro | | | |
| <input type="checkbox"/> BEES | <input type="checkbox"/> Canoë | <input type="checkbox"/> Kayak | <input type="checkbox"/> Voile | <input type="checkbox"/> Surf | n° carte pro |
| <input type="checkbox"/> BPJEPS | <input type="checkbox"/> Canoë | <input type="checkbox"/> Kayak | <input type="checkbox"/> Voile | <input type="checkbox"/> Surf | n° carte pro |

Si autre qualification (joindre copie du diplôme)

Certifie que :

Prénom : Nom : Date de naissance

a réalisé **avec succès les 5 épreuves** suivantes :

1. effectuer un saut dans l'eau ;
2. réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
3. réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
4. nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
5. franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Ces épreuves ont été effectuées **avec / sans** brassière de sécurité (*rayez la mention inutile*).

La **réussite du test sans brassière est obligatoire** pour les activités suivantes :

- surf de vagues : tous nos programmes avec au moins une séance de surf de vagues.
- canyoning : tous nos programmes avec au moins une séance de canyoning.
- kitesurf : tous nos programmes avec au moins une séance de kitesurf.
- Croisière : tous nos programmes croisière.
- canoë kayak (ou discipline associée) en mer au-delà de la bande des 300 mètres et en rivière à partir de la classe III (la liste des stages concernés est consultable sur http://www.ucpa-vacances.com/download/fstore/Documents_PDF/liste_centres_test_aquatique.pdf)

Fait le à

Signature :

* Nous vous conseillons de conserver une copie de cette attestation. Validité permanente.